



VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Action prioritaire concernant les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Position des organes
d'exécution des cantons





VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Problème socio-économique des TMS

- TMS: véritable enjeu de santé au travail et de préservation de l'emploi
- Effets néfastes des TMS sur la santé des travailleurs et sur l'emploi
- Sujet de préoccupation pour les cantons





VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Qui est responsable de la prévention des TMS ?

LA LOI

La loi donne la responsabilité aux employeurs de veiller à la protection des travailleurs.

LES CANTONS

Les cantons ont la charge d'en vérifier l'application et procèdent à des inspections dans ce but.



VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO

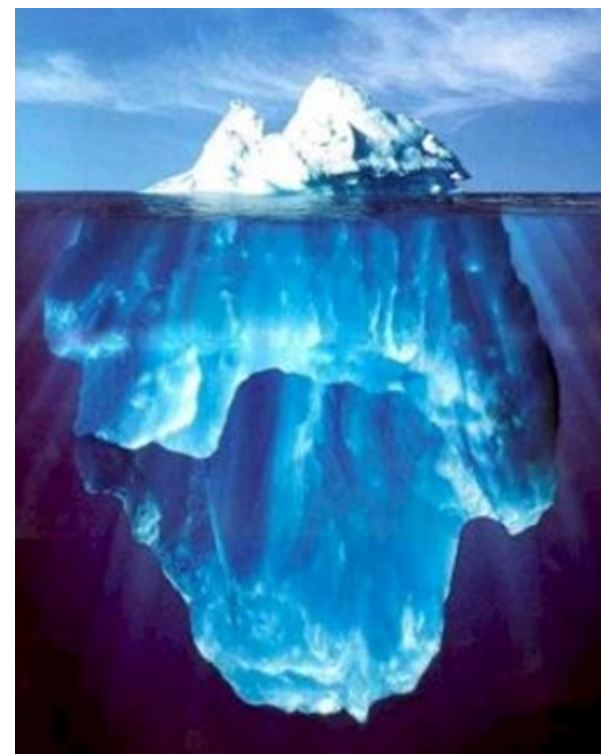


IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Pourquoi une action prioritaire maintenant ?

- En Suisse, les cas acceptés par les assureurs des maladies et accidents professionnels représentent la pointe de l'iceberg des TMS
- Solutions recherchées par les entreprises pour mieux gérer leur cas de TMS dont les coûts économiques et humains s'avèrent élevés





VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Quelles branches professionnelles sont visées ?

- action des cantons ciblée et coordonnée, ce qui augmentera son impact
- accent particulier mis sur les branches les plus touchées: professionnels des soins (Homes, Hôpitaux); Hôtellerie-restauration





VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Comment les contrôles auront-ils lieu ?

- Effectués sous forme d'audits
- Phrases-types élaborées pour faciliter la rédaction des rapports par les organes d'exécution
- Grille d'évaluation pour chacune des deux branches-cibles permettant de vérifier de manière rapide et efficace l'attention accordée aux aspects ergonomiques du travail par les entrepreneurs





VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

Sur quoi portent les contrôles ?

- Inventaire des postes à problème et évaluation de leur conformité avec les exigences de l'OLT3
- Vérification des moyens existants pour éviter ou diminuer les contraintes à l'appareil locomoteur (équipement à disposition pour l'aide au levage et transports de charge)
- Evaluation des besoins et détermination des mesures (moyens auxiliaires, prise en charge à plusieurs, etc.)





VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSÄMTER
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO



IVA
AIPT
AIPL

Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs - AIPT
Associazione Intercantonale per la Protezione dei Lavoratori - AIPL

La prévention des TMS c'est possible

- La santé et sécurité au travail ne tombent pas du ciel par hasard.
- Elles ne s'imposent pas non plus à coup de lois ou d'ordonnances ou par la seule magie des spécialistes.
- Comme dans un processus de fabrication et de production, elles se construisent à partir de volontés, de compétences et de convergences d'efforts.



➔ Environ 30 % des TMS pourraient ainsi être évités.